

Question présentée par le député :

M. Rémy Pagani

Date de dépôt : 12 novembre 2015

Question écrite urgente

Que se passe-t-il dans ces boîtes noires que sont les Ports Francs et plus particulièrement à Genève ; aurions-nous affaire à de la soustraction aux obligations fiscales envers la Confédération et le canton ?

- Revenant sur les deux questions écrites urgentes précédentes et les réponses pour le moins laconiques et même inadmissibles du Conseil d'Etat relatives aux transactions financières qui ont eu lieu à propos de l'affaire Bouvier (QUE 311, QUE 323) ;
- considérant la prise de position dans l'article paru dans la Tribune de Genève le 12 novembre 2015 de M. David Hiler qui veut s'assurer qu'aucun objet lié à des activités terroristes n'aboutisse aux Ports Francs ;
- considérant les nouvelles informations qui ont été données par M. David Hiler, nouveau président des Ports Francs, à savoir :
 1. un système de contrôle biométrique mis en place pour tout individu pénétrant sur le site,
 2. des contrôles renforcés pour éviter la présence de sous-locataires non-déclarés,
 3. une procédure de contrôle systématique pour les locataires avant le renouvellement ou la conclusion d'un bail,
 4. l'expertise de toutes les antiquités à l'entrée ;
- considérant l'affirmation parue dans Le Courrier du 12 avril 2015 « le risque pour les Ports Francs étant de devenir un lieu d'entrepôt pour des biens illégaux dans un but de blanchiment d'argent, de soustraction d'impôts ou encore de recèle d'œuvres spoliées ou volées » ;

- considérant la citation, dans Le Courrier du 12 novembre 2015, de M. David Hiler qui admet que « *dans un marché international de l'art non régulé, le risque de blanchiment existe* »,

les questions suivantes demandent des réponses extrêmement précises du Conseil d'Etat, à savoir :

- *Comment se fait-il que les mesures annoncées ce jour n'aient pas été mises en place depuis plus de 10 ans alors qu'elles ont été réclamées à de nombreuses reprises dans cet intervalle, et notamment par le rédacteur soussigné ?*
- *Comment se fait-il que les transactions qui ont eu lieu et qui sont portées à la connaissance publique d'achat et de vente de biens dans les Ports Francs paraissent ne pas avoir été taxées par l'administration fiscale au niveau des colossaux bénéfices qu'elles ont engendrés, notamment dans l'affaire Bouvier, alors que de nombreux tableaux ont été vendus à Genève à Dmitri Rybolovlev ?*
- *Enfin, comment se fait-il que M. David Hiler, alors conseiller d'Etat chargé de l'administration fiscale cantonale, n'ait pas veillé à ce que les mesures qu'il préconise aujourd'hui aient été mises en place et que les opérations aux Ports Francs n'aient pas été taxées comme elles auraient vraisemblablement dû l'être ?*

A cet égard, la jurisprudence que j'ai citée dans mes questions initiales (QUE 311, QUE 323) était connue du département des finances bien avant son arrivée à sa tête.